

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES CENTRES RÉGIONAUX À L'ÉGARD DU SYSTÈME D'INDICATIONS RELATIVES AUX CRUES ÉCLAIR (FFGS)

- 1) Assurer la coordination avec les partenaires du projet et les SMHN participants, et offrir un point de contact pour toutes les opérations et activités.
- 2) Faciliter le recueil des données requises auprès des pays participants pendant les phases de développement et de mise en œuvre du FFGS; coordonner les analyses par pays des divers produits créés et des jeux de données.
- 3) Offrir les moyens de communications, installations et ressources humaines nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des serveurs utilisés pour le FFGS, de façon à fournir produits et données aux SMHN participants.
- 4) Recevoir diverses données (estimations des précipitations par satellite et par radar, observations *in situ* des SMHN participants, prévisions quantitatives de précipitations des modèles de PNT...).
- 5) Assurer un contrôle qualité des activités de traitement, des données et des produits FFGS, et surveiller régulièrement la disponibilité de ces derniers.
- 6) Recueillir tous les sujets de préoccupation concernant les produits FFGS et les partager avec l'OMM, le HRC et les pays participants.
- 7) Maintenir la base de données opérationnelle du FFGS et mettre les données à disposition des SMHN participants.
- 8) Évaluer les produits FFGS d'un point de vue régional en veillant à leur précision et cohérence dans toute la région, et communiquer ce point de vue aux SMHN participants.
- 9) Participer aux cours informatiques FFGS axés sur les capacités techniques et opérationnelles d'administration et de maintenance du système et de gestion des données.
- 10) En coopération avec l'OMM et le HRC, organiser et dispenser régulièrement une formation aux prévisionnistes des SMHN participants sur des éléments tels que le fonctionnement du système et l'interprétation et la vérification des produits.
- 11) Donner des conseils et avis hydrométéorologiques sur la manière d'améliorer la qualité des prévisions aux fins de l'élaboration des prévisions et alertes en cas de crues éclair, et aider les SMHN participants, selon qu'il convient, à diffuser des veilles et alertes relatives aux crues éclair.
- 12) Organiser des téléconférences régionales, des briefings virtuels et des discussions pour évaluer correctement le potentiel de crues éclair à l'aide du FFGS et des autres outils disponibles.
- 13) Assurer une vérification régionale et nationale des alertes en cas de crues éclair, aider les SMHN à effectuer les vérifications, recueillir les résultats correspondants et les partager avec l'OMM, le HRC et les pays participants.